

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT



GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BESANCON

1 RUE MEDEVAND
PALAIS DE JUSTICE 25042 BESANCON CEDEX
TEL: 03-81-65-13-88
INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR

SCP D AVOCATS SCHAUFELBERGER-
MONNIN

116 GRANDE RUE
25000 BESANCON

V/REF :

N/REF : 2007 B 14 / 2009-A-474

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BESANCON certifie qu'il a reçu le 16/02/2009,

P.V. d'assemblée du 10/12/2008

- CONSTATATION DE LA TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE DE LA
SARL BILANMATIC A LA SAS AC INVEST

Déclaration de conformité

Concernant la société

A.C. INVEST
Société par actions simplifiée
6 chemin des Quatrouillots
25000 Besançon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-474 le 16/02/2009

R.C.S. BESANCON 487 717 696 (2007 B 14)

Fait à BESANCON le 16/02/2009,

Le Greffier

A.C. INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 2.250.000 €
Siège social : 25000 BESANCON – 6 chemin des Quatrouillots
R.C.S. BESANCON 487.717.696

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Réunion du 10 décembre 2008

L'an deux mil huit
et le dix décembre à onze heures

Les associés de la Société **A.C. INVEST**
société par actions simplifiée au capital de 2.250.000 € divisé en 225000 actions, se sont
réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du président

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain CASSARD, président

Sont nommés scrutateurs de l'assemblée : Madame Corinne CASSARD et Mademoiselle
Marie CASSARD

Est désigné secrétaire de séance : Madame Corinne CASSARD

Monsieur Jean Michel BERGIER et Monsieur René GAMET, commissaires aux comptes,
convoqués par lettre remise en main propre, n'assistent pas à la réunion

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que
les associés présents ou représentés possèdent les 225000 actions formant le capital et ayant le
droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.

Le président constate en conséquence que l'assemblée générale est formée et peut valablement
délibérer et prendre ses décisions relevant de sa compétence aux conditions de quorum et de
majorité requises.

ORDRE DU JOUR ET DECISIONS A PRENDRE :

- Constatation de la transmission universelle du patrimoine de la SARL BILANMATIC
AUTO à la société
- Pouvoirs pour formalités

Après une brève discussion, il est passé au vote des résolutions suivantes :

VOTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale constate :

- ✚ qu'à la suite de la publication de l'avis de dissolution de la société BILANMATIC AUTO par réunion de la totalité des droits sociaux en une seule main, il nous a été attesté par le greffe du tribunal de commerce de BESANCON qu'aucune opposition de créanciers sociaux n'avait été signifiée dans le délai de trente jours prévu à l'article 1844-5 du Code civil ;
- ✚ et en conséquence la transmission universelle du patrimoine de la société BILANMATIC AUTO à la société A.C. INVEST et la disparition de sa personnalité morale à compter de ce jour

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la SCP d'Avocats SCHAUFELBERGER MONNIN à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite aux décisions prises au cours de la présente réunion.

Toutes les décisions objet de l'ordre du jour étant prises, le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau

Alain CASSARD



Corinne CASSARD



Marie CASSARD

